FLUOZINC

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: FLUOZINC
Type de produit	: Suspension de stéarate de zinc du commerce dans l'eau (environ 50%)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Lubrifiant Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADC FRANCE
40 Impasse des Joncs
26780 Malataverne
Phone : +33 (0)4 75 54 35 05
E-Mail : contact@adc-solution.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59
CENTRES ANTI-POISON :
Paris : 33(0) 1 40 05 48 48
Angers : 33 (0)2 41 48 21 21
Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11
Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25
Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36
Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22
Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37
Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47
Centres de Toxicovigilance :
GRENOBLE – REIMS - ROUEN

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319 Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

CLP Mention d'avertissement	: Attention
Mentions de danger (CLP)	: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Zinc (stéarate de)	(N° CAS) 91051-01-3 (N° CE) 293-049-4 (N° REACH) 01-2119513214-54	~ 50	Non classé
Alcohols, C12-15, ethoxylated	(N° CAS) 68131-39-5 (N° CE) Non disponible (N° REACH) Exemptée	< 2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alcohols, C9-11, branched, ethoxylated	(N° CAS) 169107-21-5 (N° CE) Non disponible (N° REACH) Exemptée	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Evacuer la personne vers une zone non contaminée. Maintenir un ouvert voies respiratoires. Consulter immédiatement un médecin. Donner la respiration artificielle si elle ne respire pas.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de brûlure avec le produit chaud, laver abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Un contact prolongé ou répété peut aggraver l'irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudres polyvalentes. De la poudre ABC. Agents d'extinction non appropriés : L'eau du robinet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. La décomposition thermique peut provoquer la libération de gaz et de vapeurs irritants. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner toute source d'ignition.
Equipements de protection des pompiers	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas fumer pendant l'utilisation.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Evacuer et restreindre l'accès.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Éliminer immédiatement les fuites.
Procédés de nettoyage	: Adsorber avec du sable ou un autre matériau non combustible. Recueillir le produit déversé dans un contenant approprié pour l'élimination. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination. Cf. chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez les flammes ouvertes.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre.
Température de manipulation	: indisponible
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Pendant le stockage une certaine séparation peut se produire. Mélanger le produit avant utilisation.
Conditions de stockage	: Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Durée de stockage maximale	: 6 mois
Chaleur et sources d'ignition	: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Douches d'urgence à disposition. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Protection des voies respiratoires. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques (EN 14605) et des chaussures de protection (S1P ou S3)

Protection des mains:
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Epaisseur du matériau des gants: > 0.11 mm. Temps de rupture : > 480 min. Caoutchouc nitrile
Protection oculaire:
Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. EN 166
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. EN ISO 20344
Protection des voies respiratoires:
En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. En cas de dépassement des limites d'exposition : Utiliser une protection respiratoire recommandée. EN 140

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux
Couleur	: blanc.
Odeur	: (typique).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,5 - 7 2% eau
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: < 0 °C
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 - 1,08 g/cm³ @ 20 °C
Solubilité	: Eau: Soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: < 150 cP @ 20 °C
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)	
DL50 orale	500 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg

Alcohols, C9-11, branched, ethoxylated (169107-21-5)	
DL50 orale	500 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg

Zinc (stéarate de) (91051-01-3)

DL50 orale rat	> 10 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 200 mg/l (Exposure time: 1 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 5,5 - 7
2% eau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 5,5 - 7 2% eau

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Zinc (stéarate de) (91051-01-3)	
Log Pow	1,2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FLUOZINC
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Déchets de résidus / produits non utilisés: peuvent être mis en décharge conformément aux réglementations locales et nationales. Emballages contaminés: conformément aux réglementations locales et nationales.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 09 - produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
	CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage
	REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
	SDS - Fiche de données de sécurité
	CSR - Rapport sur la sécurité chimique
	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
	PBT - persistantes, bioaccumulables et toxiques de substances
	vPvB - très persistantes et très bioaccumulables
	Transport par voie terrestre (ADR)
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
	PVC (Chlorure de polyvinyle).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Phone : + 33 (0) 4 75 54 35 05 Courriel : contact@adc-solution.com

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00041

40 Impasse des Joncs D 126 route d'Allan 26780 Malataverne

ADC France au Capital de 163 200 Euros – RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134